Lancement de l'appel à projets "MobBiodiv'Restauration"



L’Office français de la biodiversité (OFB) lance un appel à projets pour soutenir des actions concrètes en faveur de la restauration d’écosystèmes terrestres et continentaux. Les associations agréées au titre du code de l’environnement, les collectivités et les Conservatoires botaniques nationaux ont jusqu’au 20 avril pour envoyer leur dossier de candidature.

Dans le cadre du Plan France Relance lancé par le Gouvernement le 3 septembre, l’Office français de la biodiversité lance l’appel à projets MobBiodiv’Restauration 2021. Il a vocation à soutenir des projets d’actions concrètes en faveur de la restauration d’écosystèmes terrestres et continentaux, de leurs fonctionnalités et du maintien en bon état de conservation des espèces qu’ils abritent. Les écosystèmes littoraux humides, aquatiques, humides et marins ne sont pas éligibles.

Conditions de l’appel à projets MobBiodiv’Restauration 2021

Cet appel à projets est doté d’une enveloppe globale de **4 millions d’euros**. Il s’adresse à l’ensemble des associations agréées au titre du code de l’environnement, des collectivités (communes, départements, régions et leurs groupements) et des Conservatoires botaniques nationaux situés en France métropolitaine ou dans les Outre-mer. Les PTOM, à savoir la Nouvelle-Calédonie, Saint-Pierre-et-Miquelon, la Polynésie française, Saint-Barthélemy et Wallis-et-Futuna n’étant pas éligibles aux crédits du Plan France Relance, **un budget spécifique de 480 000 euros leur est réservé**.

La durée des projets présentés ne doit pas excéder 22 mois (36 mois pour les PTOM) pour un budget maximal de 300 000 euros.

Calendrier de l’appel à projets MobBiodiv’Restauration 2021

Les dossiers de candidature doivent être déposés avant le **20 avril 2021 - 23h59** via le formulaire en ligne sur la plateforme dédiée Démarches simplifiées.

Les lauréats seront annoncés en juillet 2021.

Infos pratiques

jusqu’au 20 avril

Liens utiles
En savoir plus